



SACRIFIER NOTRE FUTUR:

COMMENT LE PROJET SENHUILE-SENÉTHANOL MENACE
L'ENVIRONNEMENT ET DÉTRUIT LES COMMUNAUTÉS LOCALES

FÉVRIER 2014



The Oakland Institute

A propos de ce rapport

Ce rapport a été rédigé par Jettie Word avec le soutien éditorial de Frédéric Mousseau.

Ebrima Sillah et Davide Cirillo ont contribué à la recherche au Sénégal. Davide Cirillo a également réalisé la carte du projet et l'Encadré 2.

Nous sommes reconnaissants aux organisations et aux individus qui ont collaboré à cette recherche, en particulier CRAFS, GRAIN, Re:Common, et le Forum for African Investigative Reporters (FAIR).

Les opinions et les conclusions exprimées dans cette publication sont celles de l'Oakland Institute et ne reflètent pas les opinions des individus et des organisations qui ont soutenu ce travail.

Graphisme: Design Action

Editeurs: Frédéric Mousseau and Melissa Moore

Photos de couverture: Canaux d'irrigation de la plantation Senhuile-Senéthanol. © Davide Cirillo

L'Oakland Institute est un cercle de réflexion dédié à promouvoir la participation citoyenne et un débat équitable sur les questions sociales, économiques et environnementales.

Copyright © 2014 The Oakland Institute

Pour toute information, veuillez contacter: info@oaklandinstitute.org

The Oakland Institute
PO Box 18978
Oakland, CA 94619 USA
www.oaklandinstitute.org

SACRIFIER NOTRE FUTUR:
COMMENT LE PROJET SENHUILE-SENÉTHANOL
MENACE L'ENVIRONNEMENT ET DÉTRUIT LES
COMMUNAUTÉS LOCALES



The Oakland Institute



Une famille de Ndiaël devant être déplacée par le projet. © Ebrimah Sillah

Résumé

Depuis juillet 2010, l'entreprise Senhuile-Senéthanol tente d'établir une plantation agro-industrielle de 20,000 hectares dans la région de Saint-Louis au nord-ouest du Sénégal. La société est contrôlée par un réseau d'intérêts privés dont les ramifications internationales incluent l'Italie, les Etats Unis, le Brésil, et le Panama. Les populations locales sont entrées en résistance contre ce projet qui est pourtant soutenu par le gouvernement sénégalais.

L'entreprise, opérant initialement sous le nom de Senéthanol, prévoyait au départ de produire des patates douces pour du bioéthanol, dans la Communauté Rurale de Fanaye.² Après que des manifestations violentes aient résulté en deux morts et une vingtaine de blessés en 2011, l'ancien président du Sénégal Abdoulaye Wade a relocalisé le projet dans la réserve naturelle de Ndiaël, qu'il a fallu alors déclasser.³ Cette décision a été prise alors que les terres de la réserve assuraient jusque là les moyens de subsistance de la population d'une quarantaine de villages de la zone.

Le montage organisationnel et financier de Senhuile-Senéthanol est complexe et obscur. Entre biocarburants pour l'export et plantes alimentaires pour le marché local, ce que l'entreprise entend produire est également incertain.⁴

L'entreprise a néanmoins commencé à défricher et cultiver à l'intérieur de l'ancienne réserve. Cette première phase du projet a déjà eu un impact considérable sur la vie des gens de Ndiaël.

En délocalisant le projet de Fanaye à Ndiaël, l'Etat et l'entreprise ont transféré les mêmes problèmes sur une population différente. L'activité principale des 9,000 habitants de la zone du projet est l'élevage semi-nomade.⁵ En bloquant l'accès aux pâturages, à la collecte d'eau et de bois, l'opération de Senhuile-Senéthanol met gravement en danger les moyens de subsistance de la population locale. Si elle se poursuit, elle nécessitera en outre le déplacement de milliers de résidents vivant dans plusieurs villages situés dans les limites de la concession.⁶

Le gouvernement sénégalais remet des terres utilisées par les populations locales à une société étrangère dont le montage financier est obscur et les ramifications internationales posent question. Ce faisant, il ignore les communautés locales qui ont pourtant des demandes précises pour un développement qui soutiendrait leurs propres systèmes d'agriculture et d'élevage de manière durable et équitable.



La plantation de tournesol de Senhuile. © Davide Cirillo

Une menace directe sur l'existence de 40 villages

Les 20,000 hectares du projet Senhuile-Senéthanol ont été acquis en mars 2012 pour une durée de cinquante ans (Encadré 2). La concession inclut la terre de trois Communautés Rurales (CR) de Ndiaël: Ngnith, Diama, et Ronkh,⁷ dont la majorité des habitants réside dans la zone depuis des décennies. Cette présence antérieure à la déclaration de réserve naturelle et Zone Humide d'Importance Internationale⁸ a permis aux populations de conserver le droit d'utiliser la terre pour la collecte de bois, d'eau, de nourriture, plantes médicinales, et le plus important pour une population d'éleveurs, l'accès aux pâturages.⁹ On dénombre 40,000 bovins, 20,000 ovins, 21,000 caprins, et 4,000 équidés dans la zone, la seule dans la région qui soit encore disponible comme pâturage.¹⁰ Les terres de la réserve sont essentielles aux mouvements et à l'alimentation de ce bétail. Leur utilisation a jusqu'ici permis d'éviter les risques de conflit avec les agriculteurs qui cultivent en périphérie.¹¹

Malgré leur présence établie, une carte produite par des techniciens de l'état avant le démarrage du projet n'a relevé l'existence que de 6 des 40 villages et hameaux existants (Figure 1).¹² Il est difficile d'imaginer que l'oubli de plus de trente villages soit une simple erreur. Les habitants des villages concernés ont bien ce sentiment d'avoir été rayés de la carte.

On dirait qu'on ne fait plus partie du pays, on ne nous accorde aucune considération.

—Wouri Daillo, chef de Njurki, avril 2013

L'ethnie principale des villages ignorés est Peulh.¹⁴ En plus de l'élevage extensif, activité économique principale de la population locale,¹⁵ des petites parcelles sont cultivées en dehors de la réserve de Ndiaël, ce qui assure une source supplémentaire de nourriture et de revenu.

La perte des pâturages est particulièrement problématique car le bétail est fondamental pour l'économie et la survie des communautés de Ndiaël. Samba Sow, chef du village de Ndialanabé, décrit comment « les conséquences sont qu'aujourd'hui, le bétail est vendu pour une bouchée de pain car nos terres ont été accaparées par ces hommes puissants avec la complicité de l'Etat. »¹⁶ Lorsqu'ils ne sont plus capables de nourrir leur bétail, les résidents perdent leur capacité à nourrir leur famille.

Non seulement le projet de Senhuile-Senéthanol supprime l'accès aux ressources de la zone pour les communautés locales, mais il contraint également les liaisons entre les villages et l'accès aux sources d'eau douce. La concession est sous la surveillance des gardes de sécurité qui en interdisent l'accès.¹⁷ La présence de Senhuile augmente considérablement le temps et l'énergie dépensés par les habitants pour la collecte d'eau et de bois. Les femmes du village de Yowré se plaignent qu'elles sont maintenant obligées de marcher plus de dix kilomètres chaque matin pour chercher de l'eau.¹⁸

Le développement du projet a aussi eu pour conséquence la destruction de sites sacrés et religieux, de cimetières et d'écoles.²⁰ Les résidents se plaignent des violences et des

Les clôtures du projet nous asphyxient et tuent notre activité et nos villages ... Dans 15 villages, les éleveurs ont commencé à plier bagage pour partir ailleurs.

—Amadou Sow, chef du village de Thiamène Beli Bambi¹⁹



intimidations par les gendarmes déployés pour bloquer l'accès à la zone du projet.²¹ Les mesures de sécurité mises en œuvre pour protéger le projet sont à l'origine d'un climat de tension croissant entre les habitants et l'entreprise.²²

Senhuile-Senéthanol a promis de construire des hôpitaux, des écoles, de fournir des emplois et des bourses scolaires, mais rien n'a été réalisé à ce jour.²³ Par contre, les villageois sont témoins de la destruction des espaces communautaires essentiels, tels que les liaisons entre les villages, les pistes d'accès à l'eau et aux pâturages.

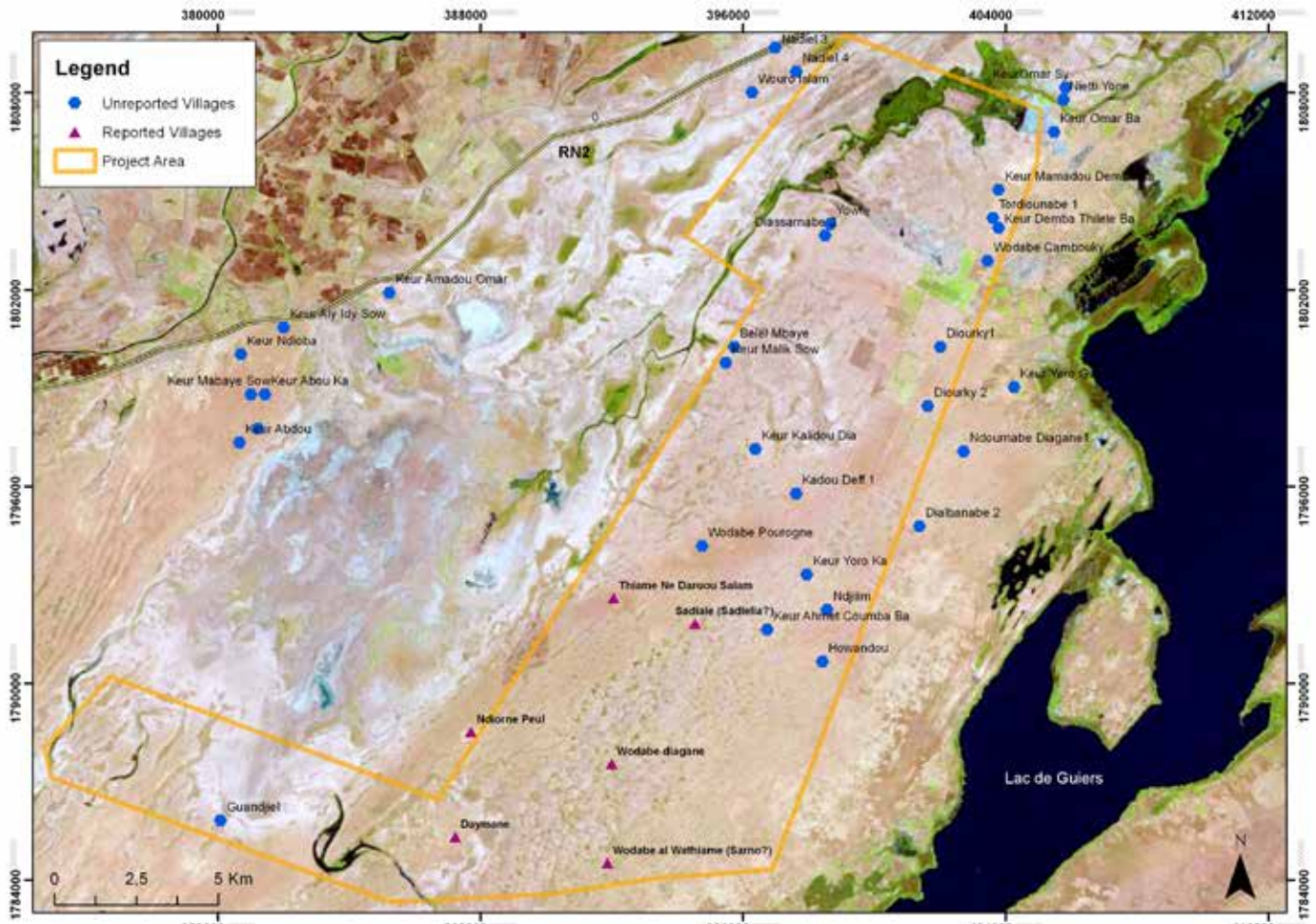
Privés de leurs pâturages et empêchés de couvrir leurs besoins vitaux, les habitants de la zone seront forcés de quitter leurs maisons si le projet de Senhuile-Senéthanol est maintenu. Comme décrit Rougui Sow, un habitant du village de Kadoudef, « nous n'avons plus de pistes pour sortir. Il ne nous reste que ces puits et ils veulent les enlever. S'ils les enlèvent, nous n'aurons plus d'endroit où trouver de

Nous n'avons plus de pistes pour sortir. Il ne nous reste que ces puits et ils veulent les enlever. S'ils les enlèvent, nous n'aurons plus d'endroit où trouver de l'eau. Si le projet reste ici nous serons obligés d'abandonner notre village.

—Rougui Sow, village de Kadoudef.

l'eau. Si le projet reste ici nous serons obligés d'abandonner notre village. »²⁴ Dans l'impossibilité de nourrir leur bétail, de trouver de l'eau, ou de se déplacer librement sur leurs terres ancestrales, les habitants de Ndiaël auront pour seule alternative de faire leurs valises et quitter leur maison et leur village.

FIGURE 1 : VILLAGES INCLUS ET EXCLUS DE LA CARTE PRODUITE PAR L'ADMINISTRATION (par Davide Cirillo)





Le projet de Senhuile-Senéthanol forcera le village de Thiamène Beli Bambi à disparaître. © Ebrima Sillah

ENCADRÉ 1: QUI EST DERRIÈRE SENHUILE-SENÉTHANOL?*

Le projet de Senhuile-Senéthanol a débuté comme Senéthanol SA à Fanaye. Quand l'entreprise a déménagé à Ndiaël, elle a d'abord opéré sous le nom Senhuile SA, enregistrée à Dakar. Senhuile appartient à l'entreprise italienne Tampieri Financial Group (51%) et à Senéthanol SA (49%). Senéthanol est contrôlée par ABE Italia (75%) et par des investisseurs Sénégalais (25%). Senhuile est codirigée par Benjamin Dummai et Momath Bâ, et Gora Seck, son président.

Senéthanol SA a été établie à Dakar en juillet 2010. Elle est gérée par son PDG Benjamin Dummai, le directeur général Mario Marcandelli, et le directeur des opérations, Momath Bâ. L'intention originale de cette entreprise était de profiter des initiatives de l'Etat du Sénégal visant à promouvoir les biocarburants. Tampieri Financial Group est une grande société familiale impliquée dans le secteur de l'énergie domestique et la production d'huile végétale. Elle dit avoir rejoint le projet pour obtenir des concessions de graines de tournesol pour l'exportation vers l'Italie.

Né en Israël, Dummai est un homme d'affaires naturalisé brésilien avec une trentaine d'années d'expérience dans les affaires en Amérique Latine et en Afrique. Il gère plusieurs des sociétés impliquées dans Senhuile. Il dirige aussi plusieurs sociétés écrans avec comme partenaires des membres du cabinet d'avocat panaméen Aleman, Cordero, Galindo & Lee, qui a été impliqué dans le blanchiment d'argent pour l'ancien dictateur du Chili, Augusto Pinochet. Les mêmes personnes ont été impliquées dans des scandales de fraude fiscale avec des entreprises américaines. De plus, Dummai a été accusé de fraude financière par les autorités brésiliennes, et lui et sa femme ont été reconnus coupables d'évasion fiscale au Brésil.

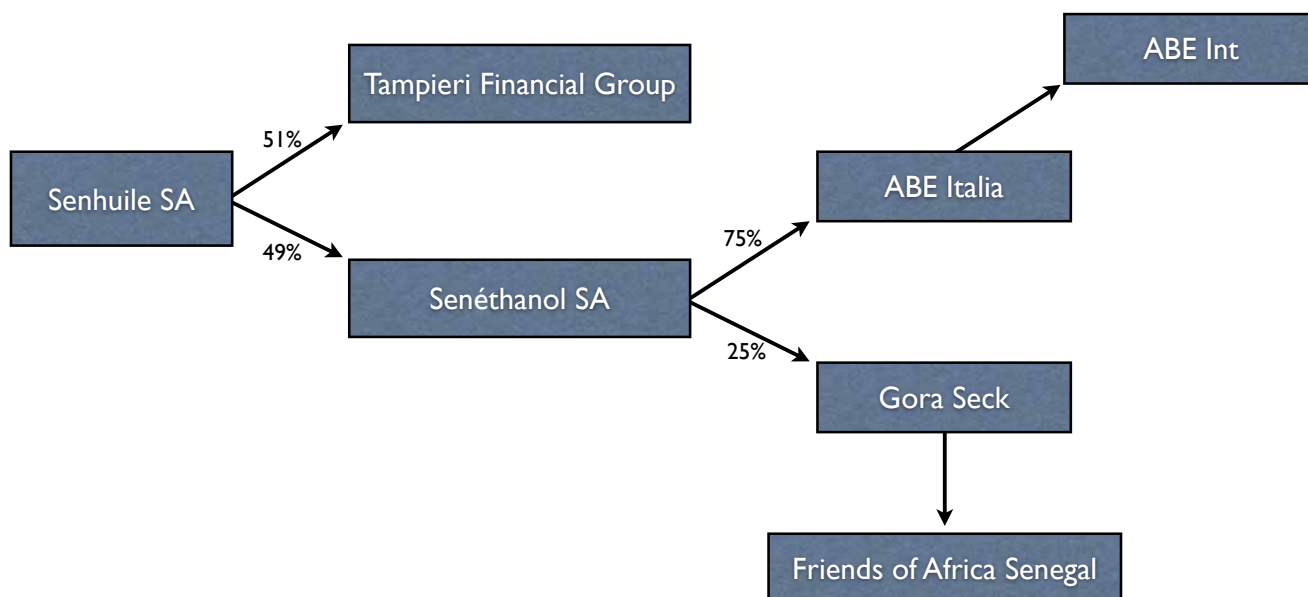
ABE Italia est vraisemblablement une filiale d'Agro Bioethanol Int LLC (ABE Int), une société écran enregistrée à New York en octobre 2009. Créé en avril 2011, ABE Italia fut mise en liquidation en Janvier 2013. Filiale de Wallace Oceania Ltd, enregistré en Nouvelle Zélande, son directeur était Harmodio Herrera de Panama. A cette époque Wallace Oceana avait une directrice, Carolyn Melville, qui dirigeait des milliers d'entreprises avec son mari. Herrera, de manière similaire, était enregistré comme directeur de centaines d'entreprises. De plus, il a été impliqué dans des scandales politiques, de blanchiment d'argent, et d'évasion fiscale. En septembre 2011, Dummai est devenu directeur de ABE Int. Les actionnaires de ABE Int sont inconnus.

Gora Seck, qui dirige plusieurs entreprises Sénégalaises est le seul nom connu des investisseurs Sénégalais, qui possèdent un quart des quarts de Senéthanol. Dans deux de ses entreprises il sert comme co-directeur avec Ibrahima Basse, un officiel du Ministère de l'Industrie et des Mines. Il dirige aussi Friends of Africa Foundation Sénégal, une organisation non gouvernementale qui est censée mettre en œuvre les activités 'sociales' du projet de Senhuile.

*Adapté de « Qui est derrière Senhuile-Senéthanol ? » de CRAFTS, GRAIN, et Re :Common, novembre 2013.



FIGURE 2 : STRUCTURE DE SENHUILE-SENÉTHANOL



Irrigation à grande échelle dans une zone semi-aride

Le projet de Senhuile-Senéthanol exige d'énormes quantités d'eau, une ressource précieuse dans la zone Sahélienne semi-aride du nord du Sénégal. Le projet prend l'eau du Lac de Guiers, le seul réservoir dans le bassin inférieur du fleuve Sénégal, qui fournit de l'eau à plusieurs villes, y compris 65% de l'eau consommée à Dakar.²⁵ La population locale l'utilise extensivement comme une source d'eau douce pendant la saison sèche, qui dure entre neuf et dix mois.²⁶

La concurrence croissante pour l'eau a amplifié le besoin d'économiser l'eau et d'améliorer sa gestion dans la région. En 1977, Ndiaël a été labélisée Zone Humide d'Importance Internationale sous la convention Ramsar, le traité intergouvernemental conçu pour protéger et garantir l'utilisation durable des ressources en eau. Cette mesure de protection a été cassée en 2011 quand le président Wade a changé la classification de la zone pour permettre à Senhuile-Senéthanol d'y opérer (Encadré 2).

Il semble qu'il n'y ait rien de plus fertile que le désert si on l'arrose avec assez d'argent.

—Collectif pour la Défense de la Réserve de Ndiaël, mai 2013.

Les ressources en eau connaissent déjà des problèmes considérables dans cette zone semi-aride, notamment la pollution chimique, la salinisation, et l'eutrophication (la croissance excessive d'algues due à la forte concentration de phosphates et de nitrates).²⁷ Malgré ces problèmes et sans que les impacts potentiels n'aient été étudiés au préalable, Senhuile a été autorisé à accroître la pression sur le Lac de Guiers. Une étude d'impact social et environnemental n'a été menée qu'en novembre 2012, alors que l'entreprise avait déjà commencé à défricher le terrain.²⁸ Trouvant contradictoire qu'une telle concession soit octroyée à une entreprise étrangère dans une région où les ressources d'eau sont rares et l'environnement fragile, le Collectif pour la Défense de la Réserve de Ndiaël, le regroupement de 37 des villages mobilisés pour la défense de leurs territoire contre les opérations de Senhuile, déclarait cyniquement, « il semble qu'il n'y ait rien de plus fertile que le désert si on l'arrose avec assez d'argent. »²⁹

Le système d'irrigation actuel de Senhuile utilise des canaux et des systèmes d'aspersion qui semblent peu efficaces pour une zone où l'eau est si rare.³⁰ L'aspersion continue à 45 degrés et les canaux à ciel ouvert entraînent une grande perte d'eau par évaporation chaque jour.³¹ En plus de ce gaspillage, les canaux sont dangereux. En juin 2013 trois enfants se sont noyés après qu'ils soient tombés dans les canaux.³² On ignore si cet incident a donné lieu à une enquête officielle pour en déterminer la responsabilité.



Les paysans cultivent les parcelles familiales autour de la réserve de Ndiaël. © Enda Pronat

La lutte pour les droits fonciers à Fanaye

Les communautés locales se sont opposées au projet de Senhuile-Senéthanol dès le début de ses opérations. Senéthanol a commencé à défricher la terre de Fanaye après une consultation très opaque puisque la majorité des résidents n'avaient été informés du projet qu'après le démarrage de celui-ci.³³

Les premiers affrontements à Fanaye ont opposé partisans et adversaires du projet en juillet 2011, quand l'entreprise a commencé à défricher et à installer l'équipement agricole. Lors d'un incident, six personnes ont été arrêtées et détenues pendant dix jours.³⁴

Le 26 octobre, 2011 les adversaires organisent une manifestation devant le bureau d'administration de Fanaye.³⁵ Prévenues de la manifestation, les autorités locales envoient des gendarmes pour surveiller et pour protéger les travaux du projet. Les tensions entre les adversaires et les partisans du projet résultent en deux morts et une vingtaine de blessés. Un bâtiment communautaire est incendié.³⁶

Suite aux violences de Fanaye, le Président Wade décide de relocaliser le projet. Le 20 mars, 2012, il signe deux décrets: un qui retire le statut de zone protégée et Ramsar aux 26,550 hectares de la réserve de Ndiaël, et un autre qui octroie 20,000 hectares de la zone au projet Senhuile-Senéthanol pour une durée de 50 ans. Les 6,550 hectares restants étaient réservés pour la relocalisation des villages dans les limites

de la zone donnée à l'entreprise,³⁷ mais le décret n'établit pas comment gérer cette relocalisation (Encadré 2).

Malgré le départ de l'entreprise, le conflit de Fanaye a eu des effets négatifs durables et encore palpables aujourd'hui. Le projet a profondément détérioré le fonctionnement du gouvernement local, il a paralysé l'activité économique, et a contribué aux conflits sociaux dans la communauté.³⁸

La résistance continue à Ndiaël

Alors que la relocalisation du projet avait pour but d'éviter les conflits avec les populations locales, l'Etat et l'entreprise sont en train de répéter les mêmes problèmes sur le nouveau site du projet. Les résidents racontent ainsi comment ils n'ont eu connaissance du projet que le jour où ils se sont réveillés au bruit des bulldozers en train de défricher leur terre.³⁹ Mobilisés pour protéger leurs villages et sauvegarder

*Notre vie est bouleversée par ce projet...
Ils peuvent nous frapper parce qu'ils sont
plus forts que nous. On peut nous tuer
mais on ne sera jamais d'accord avec le
projet.*

—Dieynaba Alpha Omar Sow, village de
Alhamdou Njurki 2⁴⁰





Les pâturages de Ndiaël qui sont appelés à disparaître. © Ebrimah Sillah

leur futur, les communautés de Ndiaël ont mené des manifestations et des réunions avec des fonctionnaires du gouvernement et des cadres de Senhuile. Ils ont formé le Collectif pour la Défense de la Réserve de Ndiaël, composé des résidents des villages de Ndiaël affectés par le projet.

Le 12 avril 2012, au début de son mandat, le président actuel, Macky Sall, a abrogé le décret de Wade qui avait déclassé la réserve de Ndiaël et loué la terre à l'entreprise.⁴⁷ Quelques mois plus tard, le 9 août 2012, une délégation de Ndiaël était invitée à une réunion à l'Hôtel Radisson de Dakar, où elle a négocié un compromis avec Senhuile. Dans ce compromis, l'entreprise acceptait de se limiter à une surface de 10,000 hectares.⁴² Le collectif ignorait que, quelques jours auparavant, le 6 août 2012, le président Sall avait abrogé son décret du 12 avril, rétablissant ainsi le décret de Wade qui déclassait la réserve et accordait la zone à Senhuile.⁴³ Cette décision fut prise sans communication ni consultation avec les communautés locales.⁴⁴ Le décret permet à Senhuile-Senéthanol de travailler hors des limites des 10,000 hectares acceptés à la réunion du 6 août. Se sentant légitimement trahies, les communautés locales ont perdu toute confiance dans l'entreprise et les relations se sont détériorées par la suite.⁴⁵

La terre est notre seule richesse. Le gouvernement nous a trompé.

—Samba Sow du village de Ndialanabe⁴⁶

Les membres du collectif restent résolus à sauver leur terre. Au lieu de négocier une réduction de la concession octroyée à l'entreprise, le collectif demande que Senhuile cesse ses opérations et que l'entreprise se retire de la zone avant toute négociation. Ses demandes sont les suivantes:⁴⁷

- L'arrêt des travaux et le retrait de Senhuile-Senéthanol de Ndiaël.
- L'érection d'une clôture pour la protection des canaux pour les enfants et les animaux.
- La réouverture de pistes de circulation entre les villages riverains.
- La concertation directe et supervisée entre le collectif et les promoteurs du projet.
- La remise des documents du projet (étude du projet et étude d'impact environnemental et social).
- L'abrogation du décret présidentiel du 6 août 2012.

Si ses demandes sont respectées, le collectif est disposé à négocier un nouveau bail. Il pourrait considérer le projet si les deux tiers de la zone défrichée sont convertis au profit des populations locales pour des exploitations à petite échelle.⁴⁸ Un tiers de la zone pourrait être octroyé à Senhuile-Senéthanol, avec des limites à préciser. L'entreprise serait obligée de reboiser la partie déjà défrichée qui se trouverait en dehors de cette zone.

Luttant pour leur survie, les résidents rejettent un projet qui détruit leurs moyens de subsistance. Si l'entreprise et le gouvernement continuent d'ignorer leurs demandes, il y a lieu de craindre les violences connues dans le passé à Fanaye.



Des femmes de Ngnith à la corvée d'eau du matin. Les restrictions sur l'accès à l'eau sont l'une des conséquences du projet Senhuile à Ndiael. © Enda Pronat

Un projet aux nombreuses zones d'ombre

De nombreuses zones d'ombre existent sur l'entreprise et ses opérations. APIX, l'agence publique sénégalaise chargée d'attirer les investissements étrangers, n'a pas répondu aux demandes d'informations sur le projet envoyées par l'Oakland Institute.

On ne sait toujours pas précisément ce que l'entreprise prévoit de produire. L'entreprise annonçait initialement vouloir produire des patates douces pour fabriquer du bioéthanol destiné au marché européen. Senhuile-Senéthanol semble avoir depuis changé plusieurs fois de plan. Tampieri Financial Group dit vouloir produire des graines de tournesol pour alimenter sa production d'huile végétale.⁴⁹ La presse sénégalaise a fait état d'un projet conjoint avec l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) pour produire des graines d'arachide pour la recherche et pour le marché local.⁵⁰ L'entreprise prévoirait aussi la production de maïs.⁵¹ Prés de deux ans après le début des activités, la population locale et les chercheurs qui se sont intéressés au projet ignorent encore ce que Senhuile-Senéthanol a déjà planté, sur quelle surface, et dans quel but.⁵²

La nature et la structure des entreprises impliquées dans la société soulèvent également des questions, notamment au niveau légal. (Encadré 1). Plusieurs de ces questions sont centrées autour de la personne de Benjamin Dummai, le PDG de Senéthanol. Pourquoi par exemple Dummai a-t-il impliqué un cabinet d'avocats panaméen dont le nom ressort dans des activités criminelles et des scandales

financiers internationaux pour établir une société écran à New York comme maison mère de cette opération au Sénégal?

Le rôle de l'homme d'affaires sénégalais Gora Seck devrait également préoccuper les autorités sénégalaises. Associé à Ibrahima Basse, un fonctionnaire du Ministère de Mines du Sénégal, il dirige deux sociétés dont l'une semble avoir largement bénéficié de soutien du gouvernement.⁵³ Gora Seck étant le PDG d'une demi-douzaine de sociétés au Sénégal, on peut légitimement se demander si l'homme d'affaires dirige réellement ces entreprises ou s'il sert d'homme de paille pour des entreprises étrangères intéressées dans l'exploitation des ressources du Sénégal.

Par ailleurs, alors que Seck et Dummai sont les visages publics de Senéthanol, on ignore tout de l'identité des investisseurs impliqués dans cette entreprise. Ceci est d'autant plus préoccupant que la maison mère de Senéthanol, ABE Italia serait en liquidation.

Enfin, une dernière question autour des opérations de Senhuile-Senéthanol concerne les décrets présidentiels. Le décret n°2012/366 de l'ancien président Wade, qui a déclassé la réserve de Ndiaël, n'est pas disponible sur le site internet du gouvernement qui met pourtant en ligne ce type de document. On ne peut aussi que s'interroger sur les raisons du revirement du président Sall, qui a d'abord abrogé les décrets de Wade concernant le projet, pour inverser sa décision quelques mois plus tard et redonner la terre à Senhuile-Senéthanol, sans même consulter les communautés locales.



ENCADRÉ 2: COMMENT SENHUILE-SENÉTHANOL A UTILISÉ LE SYSTÈME FONCIER POUR ACQUÉRIR LA TERRE AU SÉNÉGAL

Senhuile-Senéthanol a utilisé deux méthodes différentes pour obtenir la terre. La *Loi 64 sur le Domaine National (LDN)*, place la gestion de la terre sous la responsabilité de l'état. En 1996, sous les initiatives de décentralisation, la gestion des terres rurales était transférée aux Communautés Rurales (CR). En plus, la décentralisation a donné aux CR la responsabilité sur la santé, l'infrastructure, l'éducation, etc. mais la majorité des CR dans le pays ne recevaient pas de financement pour ses projets du gouvernement central. En même temps, la LDN stipule que la terre peut être octroyée aux résidents des CR, ou pour les projets de développement qui mettent en valeur la terre (Art. 8 LDN). Cependant, le manque de financement entraîne que les projets d'investisseurs étrangers sont préférés à ceux des résidents. C'est de cette manière que Senéthanol a acquis la terre de Fanaye.

A Fanaye, Senéthanol a négocié avec les autorités du CR qui lui ont accordé la terre sans consulter les communautés. Le président Wade a stoppé le projet après les manifestations violentes du 26 octobre 2011.

A Ndiaël, l'entreprise a négocié directement avec le gouvernement et a contourné le CR. Bien que le projet utilise la terre de trois CR, cette zone fait partie d'une réserve naturelle et sa gestion est donc de la responsabilité du gouvernement. Wade a déclassé le Ndiaël du Domaine National dans son décret 2012/366, en invoquant la raison *d'utilité publique* pour le céder à Senhuile. Ce décret n'est pas public, et il n'est pas clair si cette zone fait maintenant partie du domaine public ou du domaine privé. En outre, le décret présidentiel suivant qui loue la zone à Senhuile, n'indique pas si l'entreprise est obligée de payer pour la terre. Le décret attribue 6,550 de hectares pour le déplacement des villages dans les limites du projet de Senhuile, mais ne spécifie rien sur la distribution ni la gestion de ces terres.

Tant le gouvernement du Sénégal que l'entreprise manquent de transparence sur le projet Senhuile-Senéthanol. Si le projet a bien pour vocation d'amener le développement et d'améliorer le bien-être des communautés locales, pourquoi ses promoteurs et investisseurs cultivent-ils une culture du secret et d'opacité autour de celui-ci?

Le modèle de développement en question : plantation industrielle contre communautés d'éleveurs

Les crises énergétiques et alimentaires de 2007-2008 et les fluctuations des prix alimentaires récurrentes ont amené le président Wade à établir plusieurs initiatives visant à accroître la production alimentaire, stabiliser les prix des denrées, et acquérir l'autonomie alimentaire et énergétique.⁵⁴ Les initiatives telles que GOANA (la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) et REVA (Retour Vers l'Agriculture), mais aussi la décision d'accroître la production de biocarburants, ont favorisé les acquisitions de terres à grande échelle au cours de ces dernières années au Sénégal.⁵⁵ Ces politiques publiques ont

été accompagnées par le soutien fourni aux investisseurs privés par l'APIX, l'agence publique de promotion des investissements du Sénégal, qui a promu les acquisitions de terre dans tout le pays.⁵⁶

Bien que les initiatives du gouvernement aient été lancées pour faire face à l'insécurité alimentaire du pays, le bail offert à Senhuile-Senéthanol est bien en contradiction avec cet objectif. Au lieu d'améliorer la sécurité alimentaire, les terres sont prises aux paysans et aux éleveurs pour les offrir à des grandes entreprises étrangères, généralement intéressées par l'exportation de leur production.

Les partisans du projet Senhuile-Senéthanol citent des opportunités d'emplois, la création d'infrastructure, le reboisement et la construction d'écoles, entre autres projets qui bénéficieront à la population locale.⁵⁷ Aucun document officiel ou contractuel qui garantisse ces engagements n'a été rendu public et il semble peu probable que de tels documents existent. Pour les communautés de Ndiaël, le projet agro-industriel n'amène pas la prospérité mais au contraire, met en danger la stabilité économique, sociale, et écologique de Ndiaël. Ce grand projet utilise des ressources



Des camions de l'entreprise attendent d'être chargés. © Ebrima Sillah

rare de manière très inefficace comparé aux économies pastorales traditionnelles de la région.

Dans les climats arides et semi-arides, comme le nord du Sénégal, les systèmes pastoraux produisent via des cheptels mobiles qui utilisent les ressources de manière efficace et durable. Dans ces systèmes, le bétail consomme de la protéine non-comestible pour les êtres humains dans un environnement qui ne convient pas à l'agriculture.⁵⁸ Dans les pays où les systèmes pastoraux sont dominants, le rapport entre les protéines de l'alimentation du bétail et la protéine humaine-comestible produite par le bétail est entre 15 et 20 fois plus élevé que dans les pays avec des systèmes de production de viande industriels.⁵⁹

Des systèmes pastoraux bien gérés ont à la fois une faible empreinte carbone et des coûts de production minimes par rapport à la production industrielle. Les animaux marchent pour trouver de la nourriture et de l'eau, ce qui fait que les systèmes pastoraux sont indépendants des combustibles fossiles. Ces systèmes sont également les plus adaptés au climat sec et à l'environnement aride du Sahel.⁶⁰

En revanche, le projet de Senhuile-Senéthanol utilise des ressources rares pour des cultures intensives qui ne vont pas nourrir les populations locales. En utilisant les ressources locales pour la production des cultures d'exportation, le projet compromet toute possibilité de parvenir à la sécurité

alimentaire à travers les systèmes pastoraux dans la région. Le gouvernement de Sénégal fait ainsi le choix de favoriser une monoculture industrielle aux dépens des systèmes pastoraux de Ndiaël.

Le mépris pour les éleveurs est évident dans l'étude d'impact environnemental et social commandée par la société en 2012. L'étude indique que les communautés pastorales souffrent d'un manque de professionnalisme et que les éleveurs sont opposés à l'innovation et à la modernisation pour des raisons socioculturelles.⁶¹ L'étude constate que les populations locales craignent le projet de Senhuile-Senéthanol parce qu'ils sont accrochés à leur mode de vie traditionnel et qu'ils sont incapables d'imaginer un autre mode de vie. Peignant les populations rurales comme un peuple arriéré et rétrograde, ce point de vue passe sous silence que les villages de Ndiaël ont demandé en vain dans le passé un meilleur accès à la terre afin de pouvoir développer leurs propres petites exploitations agricoles. Ces dernières années, les demandes de terres faites par les locaux ont ainsi été systématiquement rejetées par le gouvernement sous prétexte de protection de l'environnement.⁶² La facilité avec laquelle le gouvernement a finalement déclassé et concédé 20,000 hectares à une entreprise étrangère est légitimement une source de frustration et d'incompréhension pour la population locale.



Conclusion: Les communautés de Ndiaël ne peuvent pas vivre avec Senhuile-Senéthanol

Il apparaît clairement que le projet de Senhuile-Senéthanol menace non seulement l'environnement mais aussi la sécurité alimentaire et la survie même des populations de Ndiaël. Celles-ci demandent que le projet soit arrêté et que les terres leurs soient restituées.

Les initiatives présidentielles qui ont découlé des crises énergétiques et alimentaires de 2008 prétendaient chercher l'autosuffisance et améliorer la sécurité alimentaire du pays. Dans le cas de Senhuile-Senéthanol, le gouvernement du Sénégal donne la priorité à un grand projet agroindustriel voué à l'export au détriment des communautés locales d'éleveurs et sans même que ce projet ne contribue à la sécurité alimentaire du pays. Comme le regrette le Collectif pour la Défense de la Réserve de Ndiaël, « il est inimaginable que plus de 200 km² soient affectés à une seule entreprise dont l'une des finalités est de produire du

biocarburant destiné aux voitures des états européens, au moment où le gouvernement décaisse plusieurs milliards pour importer des millions de tonnes de vivre pour nourrir les Sénégalais. »⁶³

Le choix du gouvernement est en effet surprenant puisque le Sénégal connaît un déficit structurel en viande et en lait, qui contribue grandement au déficit commercial du pays alors que la zone du projet a un potentiel important tant en terme d'élevage que d'agriculture.

Inclure les populations locales dans la détermination des futurs projets de développement n'est pas seulement une question de respects des droits humains. C'est également le seul moyen de mettre en œuvre un modèle de développement pouvant utiliser le plus efficacement et durablement les ressources locales pour le bien-être de tous et le développement du pays.

Références

- 1 Les Communautés Rurales sont une division administrative du quatrième niveau, composées des petits villages et hameaux.
- 2 ActionAid et Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR). "Impact des investissements agricoles italiens dans les biocarburants au Sénégal." Avril 2012.
- 3 SY, Cherif Bocar, El Hadji Thierno Cisse, and Sidy Ba. «Étude participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales: Cas du Sénégal.» COPAGEN, Inter Pares, and REDTAC, janvier 2013.
- 4 Liberti, Stefano. "Senegal's Shady Farmland Agreement." *Aljazeera*. 23 décembre 2013. <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/12/senegal-shady-farmland-agreement-2013128163622616878.html> (consulté le 23 décembre 2013).
- 5 Collectif Pour la Défense de la Réserve d'Avifaune du Ndiaël. "Sauvons la Réserve d'Avifaune du Ndiaël.", mai 2013.
- 6 Benegiamo, Maura. "Reserve naturelle de biocombustibles." *AgoraVox*. 18 mai 2013. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960> (consulté le 10 janvier 2013).
- 7 Etude d'impact environnemental et social (EIES) réalisée par SYNERGIE Environnement pour Senhuile. Sans date.
- 8 Benegiamo, Maura. "Reserve naturelle de biocombustibles." *AgoraVox*. 18 mai 2013. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960> (consulté le 10 janvier 2013).
- 9 Décret No 65/053 du 2 février 1965.
- 10 *Ibid.*
- 11 Mémoire et points de négociation du collectif des villages affectés par la société italienne Senhuile-Senéthanol. Communauté Rurale de Ngnith.
- 12 SY, Cherif Bocar, El Hadji Thierno Cisse, and Sidy Ba. "Étude participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales : Cas du Sénégal." COPAGEN, Inter Pares, and REDTAC, J, janvier 2013.
- 13 Diallo, Laure and Thierno Sall. "Victimes de Ndiaël (Senhuile-Senéthanol)." *Enda Pronat*, avril 2013. <http://www.farmlandgrab.org/post/view/22200> (consulté le 17 juillet 2013). Vidéo.
- 14 SY, Cherif Bocar, El Hadji Thierno Cisse, and Sidy Ba. "Étude participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales : Cas du Sénégal." COPAGEN, Inter Pares, and REDTAC, J, janvier 2013.
- 15 Cirillo, Davide. "Ndiaël Land Use." Sondage, avril 2013, Ndiaël, Sénégal.
- 16 Interview, Ndiaël, novembre 2013.
- 17 Collectif Pour la Défense de la Réserve d'Avifaune du Ndiaël. "Sauvons la Réserve d'Avifaune du Ndiaël.", mai 2013.
- 18 Sidy, Abdoulaye. "L'Etat Parraine une Spoliation Gradeur Nature." *Walfadjiri* No. 6442, 6 septembre 2013.
- 19 Interview, Ndiaël, novembre 2013
- 20 Collectif Pour la Défense de la Réserve d'Avifaune du Ndiaël. "Sauvons la Réserve d'Avifaune du Ndiaël.", mai 2013.
- 21 Liberti, Stefano. "Senegal's Shady Farmland Agreement." *Al Jazeera*. 23 décembre 2013. <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/12/senegal-shady-farmland-agreement-2013128163622616878.html> (consulté le 23 décembre, 2013).
- 22 Benegiamo, Maura. "Reserve naturelle de biocombustibles." *AgoraVox*. 18 mai 2013. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960> (consulté le 10 janvier 2013).
- 23 *Ibid.*
- 24 Diallo, Laure and Thierno Sall. "Victimes de Ndiaël (Senhuile-Senéthanol)." *Enda Pronat*, avril 2013. <http://www.farmlandgrab.org/post/view/22200> (consulté le 17 juillet, 2013). Vidéo.
- 25 Etude d'impact environnemental et social (EIES), réalisée par SYNERGIE Environnement pour Senhuile. Sans date.
- 26 Varis, Olli, Virpi Stucki, and Sylvie Fraboulet-Jussila. "The Senegal River Case." Water Resources Laboratory, Helsinki University of Technology. Helsinki, 2006.
- 27 *Ibid.*
- 28 Etude d'impact environnemental et social (EIES), réalisée par SYNERGIE Environnement pour Senhuile. Sans date.
- 29 Collectif Pour la Défense de la Réserve d'Avifaune du Ndiaël. "Sauvons la Réserve d'Avifaune du Ndiaël.", mai 2013.
- 30 Benegiamo, Maura. "Reserve naturelle de biocombustibles." *AgoraVox*. 18 mai 2013. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960> (consulté le 10 janvier 2013).
- 31 *Ibid.*
- 32 Sidy, Abdoulaye. "L'Etat Parraine une Spoliation Gradeur Nature." *Walfadjiri* No. 6442, 6 septembre 2013,
- 33 ActionAid et Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR). "Impact des investissements agricoles italiens dans les biocarburants au Sénégal," avril 2012.
- 34 *Ibid*
- 35 *Ibid*
- 36 "Affaire des terres de Fanaye." *SenewebNews*, 26 octobre, 2011. http://www.seneweb.com/news/Politique/affaire-des-terres-de-fanaye-un-affrontement-dans-la-communaute-rurale-fait-trois-morts_n_53323.html (consulté le 31 juillet 2013).
- 37 Benegiamo, Maura. "Reserve naturelle de biocombustibles." *AgoraVox*. 18 mai, 2013. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960> (consulté le 10 janvier, 2013).
- 38 Kane, Abou. "Léthargie du Conseil Rural." *Walfadjiri Online*. Le 19 juillet, 2013. <http://www.walf-groupe.com/societe/11232-fanaye-lethargie-du-conseil-rural-les-populations-exigent-une-delegation-speciale> (consulté le 31 juillet 2013).
- 39 Liberti, Stefano. "Senegal's Shady Farmland Agreement." *Al Jazeera*. 23 décembre 2013. <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/12/senegal-shady-farmland-agreement-2013128163622616878.html> (consulté le 23 décembre, 2013).
- 40 Diallo, Laure and Thierno Sall. "Victimes de Ndiaël (Senhuile-Senéthanol)." *Enda Pronat*, avril 2013. <http://www.farmlandgrab.org/post/view/22200> (consulté le 17 juillet, 2013). Vidéo.
- 41 Décret présidentiel 2012-448, 12 avril 2012.
- 42 Benegiamo, Maura. "Reserve naturelle de biocombustibles." *AgoraVox*. 18 mai 2013. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960> (consulté le 10 janvier 2013).
- 43 Mémoire et points de négociation du collectif des villages affectés par la société italienne Senhuile-Senéthanol. Communauté Rurale de Ngnith.
- 44 *Ibid*
- 45 *Ibid*
- 46 Interview, Ndiaël, novembre 2013.
- 47 *Ibid*
- 48 Collectif des 37 Villages du Ndiaël. "Proposition provisoires." Diourky, 9 mai 2013.
- 49 CRAFTS, GRAIN, and Re:Common, "Who is behind Senhuile-Senethanol?," 7 novembre 2013.
- 50 Liberti, Stefano. "Senegal's Shady Farmland Agreement." *Al Jazeera*. 23 décembre 2013. <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/12/senegal-shady-farmland-agreement-2013128163622616878.html> (consulté le 23 décembre 2013).
- 51 Recherches sur le terrain, 3 février 2014.
- 52 *Ibid.*



- 53 CRAFS, GRAIN, and Re:Common, "Who is behind Senhuile-Senethanol?" 7 novembre 2013.
- 54 ActionAid et Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR). "Impact des investissements agricole italiens dans les biocarburants au Sénégal.", avril 2012.
- 55 Faye, I.M., A. Benkahla, O. Touré, S.M. Seck, C.O. Ba. "Les acquisitions de terres à grande échelle au Sénégal: description d'un nouveau phénomène." Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), mai 2011.
- 56 Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR). "Les Propositions Paysannes.", avril 2012.
- 57 Lo, Saliou Fatma, and Samba Omar Fall. "Projet Senhuile-Senéthanol dans le département de Dagana." *Le Soleil Online*, 25 juillet 2013. http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=30910:projet-senhuile-senethanol-dans-le-departement-de-dagana-a-gnith-une-unite-de-biocarburants-fait-renaitre-le-spoir&catid=78:a-la-une&Itemid=255 (consulté le 1er août 2013).
- 58 Par exemple, dans le système industrialisé d'Arabie Saoudite, moins d'un cinquième des protéines consommées par le bétail résulte en protéines pour l'alimentation humaine. Dans les systèmes pastoraux extensifs du Kenya, les protéines générées par le bétail pour la consommation humaine sont vingt fois supérieures au montant de protéines utilisées en intrants dans l'alimentation animale (voir le rapport d'IIED dans la note ci-dessous).
- 59 International Institute for Environment and Development (IIED). "Capitalizing on pastoralism to feed people and achieve livestock sector sustainability." Sans date.
- 60 *Ibid.*
- 61 Etude d'impact environnemental et social (EIES) réalisée par SYNERGIE Environnement pour Senhuile. Sans date.
- 62 Liberti, Stefano. "Senegal's Shady Farmland Agreement." *Al Jazeera*. 23 décembre 2013. <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/12/senegal-shady-farmland-agreement-2013128163622616878.html> (consulté le 23 décembre 2013).
- 63 Mémoire et points de négociation du collectif des villages affectés par la société italienne Senhuile-Senéthanol. Communauté Rurale de Ngnith.

